



HAL
open science

Les mots et les causes. Du Dictionnaire de Coëtanlem

Ronan Calvez

► **To cite this version:**

Ronan Calvez. Les mots et les causes. Du Dictionnaire de Coëtanlem. La Bretagne Linguistique, 2013, 17, pp.15 - 24. 10.4000/lbl.1303 . hal-03243049

HAL Id: hal-03243049

<https://hal.univ-brest.fr/hal-03243049v1>

Submitted on 31 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les mots et les causes. Du *Dictionnaire* de Coëtanlem

Coëtanlem's Dictionnaire: words and their origins

Ronan Calvez



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lbl/1303>

DOI : 10.4000/lbl.1303

ISSN : 2727-9383

Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

Édition imprimée

Date de publication : 1 février 2013

Pagination : 15-24

ISBN : 979-10-92331-00-4

ISSN : 1270-2412

Référence électronique

Ronan Calvez, « Les mots et les causes. Du *Dictionnaire* de Coëtanlem », *La Bretagne Linguistique* [En ligne], 17 | 2013, mis en ligne le 01 mai 2021, consulté le 22 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/lbl/1303> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.1303>



La Bretagne Linguistique est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Les mots et les causes. Du *Dictionnaire* de Coëtanlem

à Chantal Simon-Guillou,
avec reconnaissance.

«Semblable à un simple manœuvre, je tacherai de les transporter au pied du mur, laissant à quelque architecte habile le soin de les dégrossir, de les tailler, de les polir et d'employer ce qu'il y trouvera de bon dans la construction de l'Édifice¹.»

Acheté par la ville de Brest grâce à la patiente entremise de Chantal Simon-Guillou et actuellement conservé au CRBC, le dictionnaire manuscrit dit de Coëtanlem est l'œuvre de Pierre Joseph Jean chevalier de Coëtanlem de Rostiviec, né à Saint-Martin-des-Champs en 1749 et mort à Henvic en 1827. Le titre que l'auteur donne à son manuscrit explique parfaitement l'ambition qui l'anime : *Dictionnaire de la langue bretonne [...], par Dom Louis Le Pelletier [...]* ; et c'est d'après cette édition que le présent manuscrit a été dressé avec des additions et remarques par Monsieur de Coëtanlem, en son château de Trogriffon, près Morlaix. Ce manuscrit, relié en huit volumes, comporte plus de 8000 pages et constitue la dernière somme encyclopédique – dans le sens des Lumières – du breton.

1. COËTANLEM, «Préface de l'auteur des remarques» (I, 7-8).

Pourtant, les deux auteurs – le docteur Dujardin² et l'abbé Falc'hun³ – qui ont pu se pencher sur ce dictionnaire monumental avant qu'il ne soit rendu au public ont posé sur lui un regard parfois peu amène. C'est particulièrement vrai de l'abbé Falc'hun – « son intérêt linguistique est plus mince que ne laisseraient croire ses 8.334 pages⁴ » – et peut-être est-ce dû, notamment, au fait que ce dernier n'a pas bénéficié de beaucoup de temps pour le compulsiver. De même, la celtomanie échevelée du sieur de Coëtanlem n'est sans doute pas étrangère à leur prudente distance – ainsi, alors qu'il discute les étymologies présentées par Dom Le Pelletier (D.P. sous sa plume) à propos du mot « *scobitel* », Coëtanlem proclame-t-il de façon définitive :

mais à quelqu'étymologie qu'on s'arrête, son origine sera toujours bretonne ou celtique. La surprise de D.P. vient de ce qu'il considère toujours notre langue comme si elle avoit été bornée de tout temps à l'usage des paisans, sans songer qu'elle a été anciennement la langue dominante dans les Gaules et qu'en remontant plus haut, il y a tout lieu de croire qu'elle étoit la langue universelle de l'Europe. Ainsi quoique nos paisans ne jouent point au volant, son nom peut être parvenu jusqu'à eux⁵.

L'intérêt de cette somme est en effet ailleurs.

*

-
2. Louis DUJARDIN, « Un lexicographe breton ignoré : Pierre-Joseph-Jean Coëtanlem de Rostiviec (1749-1827) », *Nouvelle Revue de Bretagne*, janvier-février 1948, n° 1, p. 42-48.
 3. François FALC'HUN, « Le dictionnaire breton de Coëtanlem », *Nouvelle Revue de Bretagne*, mars-avril 1948, n° 2 p. 108-113.
 4. F. FALC'HUN, *ibidem*, p. 113.
 5. VII, 260. D'autres exemples, sous l'article « *asen* » – « L'induction que tire D.P. de la rareté des ânes en Bretagne est des plus futiles puisque la langue celtique qu'on y parle encore aujourd'hui, a été autrefois répandue dans toute l'Europe et dans une grande partie de l'Asie. » (I, 160) – et sous l'article « *tour* » : « Ne sait-on pas que toutes les langues de l'Europe sont modernes ; qu'elles ont été presque toutes formées des débris de la celtique, qui a été la langue générale et commune pendant que les celtes y ont dominé ; que cette langue, quoiqu'un peu altérée aujourd'hui, s'est néanmoins conservée avec tous ses radicaux, chez les Bretons et les Gallois, descendants des anciens celtes, et que ce n'est qu'à l'aide de ces mêmes radicaux qu'on peut découvrir l'origine de la plupart des mots dont les autres langues de l'Europe se composent. » (VIII, 485-486)

Le polygraphe du manoir de Trogriffon compile et complète les grands dictionnaires d’Ancien Régime – à savoir ceux de Julien Maunoir (*Le sacré college de Jesvs divisé en cinq classes, ov l’on enseigne en langue Armorique les leçons Chrestiennes avec les 3 clefs pour y entrer, vn Dictionnaire, vne Grammaire & Syntaxe en même langue*, 1659), Grégoire de Rostrenen (*Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*, Rennes, 1732), et surtout Dom Louis Le Pelletier (*Dictionnaire étymologique de la Langue Bretonne*, 1752). Voici d’ailleurs ce qu’il écrit dans la « Préface de l’auteur des remarques » :

C’est la lecture du Dictionnaire de Dom Pelletier qui m’a inspiré du goût pour notre langue ; c’est elle qui a développé mes idées et qui a fait naître mes réflexions ; et c’est en quelque façon à son auteur que je suis redevable du peu de connoissances que j’ai acquises dans la langue celtique, et de tout ce qu’on pourra trouver de bon dans ces remarques où j’ai taché, autant qu’il dépendoit de moi de suivre son plan et sa méthode, quoique nous différions d’opinion en plusieurs rencontres. L’Editeur auroit souhaité que l’auteur de ce dictionnaire l’eut enrichi d’un plus grand nombre d’observations critiques et historiques, comme le seul moyen d’éviter la sécheresse presque inévitable à ces sortes d’ouvrages. Convaincu de cette nécessité, j’ai eu la hardiesse ou pour mieux dire la témérité d’y suppléer. J’ai senti le besoin de tempérer par ce moyen l’aridité de quelques discussions plus épineuses qu’agréables et j’ai voulu m’egayer aussi quelquefois pour me distraire des tristes réflexions que me faisoient faire les désordres, que la Révolution française entraînoit à sa suite. Mais comme j’ai fait ces remarques à différentes époques ; qu’elles étoient souvent interrompues et quelquefois même abandonnées, il en est résulté qu’il s’y trouve beaucoup de répétitions, des longueurs superflues et des irrégularités nombreuses dans le style. Malgré tous ces défauts que je ne me dissimule pas, et beaucoup d’autres encore qu’on y découvrira sans doute, je me suis déterminé à réunir dans ce manuscrit toutes mes notes et observations, qui étoient auparavant éparses et isolées, dans l’espoir que quelqu’unes d’elles, pourroient un jour être utiles à celui qui aura assez de talents et de courage pour entreprendre la reforme de nos dictionnaires et de nos grammaires⁶.

6. I, 4-5.

En effet, Coëtanlem fournit de nombreuses corrections et additions au texte de Le Pelletier et il fait des commentaires linguistiques et extra-linguistiques qui représentent une source de premier ordre : elle intéresse les sociolinguistes, les dialectologues, les lexicographes, les littéraires, les historiens ou encore les ethnologues. Ainsi, à côté de références littéraires ou historiques abondantes qui témoignent admirablement de la culture d'un gentilhomme de la fin du XVIII^e siècle, l'œuvre de Coëtanlem contient-elle de nombreuses observations sur la vie quotidienne des gens du «païs» de l'auteur – par exemple l'alimentation, le travail ou les pratiques langagières. Ces longues annotations constituent donc, chose rare, un témoignage direct sur les habitants de cette contrée.

Ainsi, pour l'article «*Far*», peut-on lire sous la plume du sieur de Coëtanlem les considérations suivantes : «Les mets ordinaires des villageois sont des laitages, de la bouillie et du fard. Ils mangent peu de viande, et en général ils en mangent rarement. Ces mets farineux les nourrissent, ménagent le pain et leur en tiennent souvent lieu. Il y a tout lieu de présumer que c'étoit aussi la manière de vivre des anciens⁷.» Alors qu'il est question du lit, à l'article «*gwele*», il évoque le mode de couchage des cultivateurs :

Les lits ordinaires de nos cultivateurs sont de grands coffres de bois d'une forme presque cubique ; mais avant d'avoir fabriqué ces sortes de lits, il est probable qu'on a couché longtemps sur la dure,

Et cubat in durâ corpore fessus humo.

Dans la suite on s'est reposé sur un tas d'herbes seches :

Somnos dabat herba salubres.

Boet. metr. 5. lib.2⁸

Dans un autre volume, il décrit l'utilisation de la tourbe pour la toiture des cabanes :

L'usage le plus fréquent que nos laboureurs fassent des mottes, c'est pour construire de chetives cabanes qui ont assez la forme de coffres, si ce n'est que leurs couvertures ont un peu plus

7. III, 349.

8. III, 1052.

d'elevation, afin de rejeter les eaux pluviales si communes en ce païs pendant tout l'hiver⁹.

On devine très clairement la volonté de Coëtanlem d'inscrire *ses* cultivateurs dans un passé archaïque et on se demande parfois si les considérations agricoles qui émaillent son dictionnaire sont le fruit de ses observations ou bien de ses lectures des *Géorgiques* et des *Bucoliques* de Virgile, abondamment citées¹⁰ – les deux, sans doute. *Ses* cultivateurs sont archaïques et ils sont également soumis à la superstition : l'ouvrage n'est donc pas exempt de dénonciations. Ainsi, lorsqu'il raconte les pratiques lors du feu de la Saint-Jean – on fait passer les enfants par-dessus le feu, les jeunes gens font passer les jeunes filles... – conclut-il : «Tous ces usages absurdes et ridicules sont des restes de superstitions payennes¹¹.» La dénonciation des superstitions est un thème qui revient régulièrement sous sa plume et il explique ces croyances par le fait que les bons cultivateurs n'entendent pas la voix de la raison¹² – il n'évite pas, loin de là, une condescendance qui sied, sans doute, à sa condition¹³. Si le propriétaire de Trogriffon laisse entendre la voix de *ses* paysans, il se pique également de connaître les mœurs des pêcheurs¹⁴. Ainsi, sous l'article «*morzen*», donne-t-il les informations suivantes :

Les pêcheurs de ce païs-ci entendent par *Morzen*, un homme-marin, et presque tous disent en avoir vu, mais ils ajoutent en même temps que ce monstre ne paroît guères que dans les tempêtes ou lorsque la tempête est sur le point d'éclater ; en sorte que cette apparition est pour eux un présage de gros temps. Il est certain que s'il existe des Néréides ou des sirènes, en bret. Morgant, ou selon le P.G. Mary Morgant et Morvreg (femme-marine) il doit exister aussi des hommes-marins ou des tritons.

9. VIII, 457, sous l'article «*touarc'h*».

10. Par exemple, pour les premières : II, 847, 894 ; pour les secondes : II, 944 ou III, 340.

11. VIII, 91, sous l'article «*tantad*».

12. Voir, par exemple, sous l'article «*bar*» (I, 272).

13. Voir, un bel exemple, sous l'article «*truach*» (VIII, 742) reproduit ci-après.

14. Voir Fañch ROUDAUT, «Le littoral de Monsieur de Coëtanlem, lexicographe breton (1749-1827)», dans *Terres marines. Études en hommage à Dominique Guillemet*, sous la direction de Frédéric Chauvaud et Jacques Péret, Rennes, Presses universitaires de Rennes – Université de Poitiers, 2006, p. 107-114.

Je sçais que la plupart des modernes rejettent comme fabuleux tout ce que l'on a dit des sirenes et des tritons, ou les regardent tout au plus comme des êtres purement allégoriques, cependant les anciens en ont parlé fort sérieusement¹⁵.

Coëtanlem est sensible aux habitudes du peuple de son canton, mais il est également sensible à leur parler. Inséré sous l'article «*revr / cul* », l'extrait suivant est un concentré des remarques langagières et sociales qui nourrissent le dictionnaire – le sieur de Coëtanlem connaît le registre vulgaire et ses variétés, il maîtrise le latin, il sait comment s'habillent les paysannes, il fréquente la ville la plus proche et il a gardé des souvenirs de jeux enfantins :

Lorsqu'on fait à un bas-Bret. mal-élevé une question qui ne lui plaît pas, il fait assez ordinairement cette réponse grossière : Da fri em rewr, Ton nez dans mon cul, Pone nasum tuum in foramine meo. De rewr ou rœur se dérive rewrad ou rœurad qui signifie exactement le contenu du cul, ce qui tient au cul, et on s'en sert pour exprimer une chute qu'on a faite sur le derrière. Ex. Eur rewrad am eus bet ô tiskenn ar ru, j'ai fait une chute sur le derrière, en descendant la rue. On s'en sert aussi pour exprimer tout ce qui s'attache au derrière. Ex. Eur rewrad fang a zô oc'h va gweledenn, pour dire : Le derrière de mon cotillon est plein de boue. De rewr se tire le verbe rewrata, travailler du derrière, comme font les boulangères qui font des fouasses, espèce de gâteaux de pâte non-fermentée que l'on fabrique à Morlaix ; et se laisser glisser sur le derrière à plusieurs reprises, comme font les petits garçons que ce jeu amuse au grand détriment de leurs culottes¹⁶.

*

Même si Coëtanlem, dans sa préface, laisse entendre qu'il a commencé son entreprise au moment des « désordres » révolutionnaires, la genèse de sa somme n'est pas connue et l'on doit se contenter des informations qu'il donne, incidemment. Il semble néanmoins que la rédaction finale – combien de brouillons avant ce manuscrit définitif ? – se soit échelonnée sur plusieurs années, de 1808 au plus

15. V, 596-597.

16. VI, 862.

tôt à 1820 au plus tard, et que la reliure se soit faite au fur et à mesure. En effet, dans le premier volume, Coëtanlem cite le deuxième tome des *Mémoires de l'académie celtique*, publiées en 1808¹⁷ ; le quatrième tome des *Mémoires*, publiées en 1809 est cité dans le troisième volume¹⁸. Dans le troisième volume, il écrit que «les règles établies par M. Le Gonidec sont trop générales ; elles exigeroient un plus grand détail¹⁹» : publiée en 1807, la *Grammaire celto-bretonne* de Le Gonidec est également citée, par exemple, au tout début du cinquième volume²⁰. Dans ce même cinquième volume, un billet nous apprend que le relieur «Leguével» a reçu la somme de quatre francs 50 «pour reliure d'un dictionnaire breuton français à St Pol-de-Léon le 7 8^{bre} 1813» et Coëtanlem évoque «les rapports que les journaux de 1812 nous ont faits de l'apparition d'un homme marin sur les côtes de Bretagne et de celle d'une sirène sur les côtes d'Angleterre²¹». Dans le septième volume, on trouve une lettre du relieur Guével, datée du 15 juin 1817, à Saint-Pol-de-Léon, qui s'excuse des «transpositions» qu'il a faites dans le sixième tome : «Je puis vous assurer que dans ce dernier vous n'entrouverois pas, j'ai porté plus d'attention. Je fixe le prix à quatre francs cinquante centimes qui est je crois le le [*sic*] même que vous m'avois donné pour vos autres volumes.» Enfin, dans le dernier volume, une lettre du même relieur, datée du 30 août 1820, nous informe qu'il a reçu la même somme de «quatre francs cinquante centimes pour réleure d'un dictionnaire breton-français». Les huit volumes sont donc bel et bien tous reliés en cette année 1820 et il reste sept ans à vivre au sieur de Coëtanlem pour goûter sa somme.

*

La numérisation de cette œuvre a été finalisée en 2008, et le dictionnaire est intégralement disponible sur le site internet *Hermine*²². Les articles qui suivent tâchent donc de mettre en lumière l'intérêt de cette œuvre encyclopédique. Mais ils se veulent

17. I, 295.

18. III, 546.

19. III, 310.

20. V, 7.

21. V, 597.

22. <http://www.hermine.org/>

également une manière de saluer le singulier érudit qu'était Pierre Joseph Jean chevalier de Coëtanlem de Rostiviec qui, au détour des pages, ne manque pas de conter des souvenirs personnels, de faire des leçons de morale ou de se mettre en scène.

Remarquant un homme qui a une forte contusion au bras, je lui demande : Eur gwall daul-bennag oc'h eus-hu bet ? avez-vous eu quelque mauvais coup ? il me répond : Nann, Autrou, eur stôc ew. Non, Monsieur, c'est un choc²³.

Dans la bouche de son interlocuteur – imaginaire ou pas –, Coëtanlem place le terme « *Autrou* » : il désigne bel et bien le seigneur et ne s'utilise que pour évoquer Dieu, le recteur et le châtelain. Cependant, tout seigneur qu'il est, il n'en est pas moins soumis aux rigueurs de l'âge. Sous l'article « *rem* / rhumatisme », il se confie :

Je sçais par expérience que ce mal cause des douleurs très-vives. quoique M. Tissot condamne en général les remèdes gras, huileux onctueux et resineux, je me suis bien trouvé de l'usage de l'huile de laurier, et j'ai vu d'autres l'employer aussi avec succès²⁴.

Si le contenu de ce dictionnaire a, par certains aspects, très grandement vieilli lui aussi, il n'en demeure pas moins un document de grande importance : les mots et leurs causes sont liés.

Ronan CALVEZ

23. VII, 784, sous « *Stoc* ».

24. VI, 822.

TRU.

742

il y a très peu de gens aisés à la campagne. Les cultivateurs en général sont constamment occupés à des travaux bien rudes ils vivent dans un cercle perpétuel de soins. Le pain n'est pas d'un bon moyen de subsistance aux besoins journaliers de leur famille. En sorte qu'ils regardent comme une grande calamité, (Pour la nécessité où ils se trouvent de diminuer leurs contributions ainsi que celles de leurs femmes et de leurs enfants, pour pouvoir acquiescer les impôts de toute espèce. Tous les jours desquels ils gémissent il est d'une vraisemblance que c'est de leur utilité, qu'ils ont fait un acte impitoyable en un cas de nécessité et de souffrance, d'immolation sous laquelle ils désignent le publicain qui en fait la collecte. Et qu'ils supposent presque toujours digne à mettre à l'ordre de leur misère, par les exactions, les contributions, les abus de toute espèce qu'ils se permettent de faire dans un pays. Il se trouve un seul officier ou percepteur dans ce cas, comme la chose n'est pas en elle-même l'exemple, ces peuples pauvres et graciés se prévalent aussitôt contre toutes les personnes de cette classe, qu'ils croient être toutes généralement de la même trempe. Et bien au contraire ne s'agissant des qualités de cette injustice préventive on a bien leur dire que la nombre des percepteurs n'est pas grand et qu'il y en a beaucoup d'humains; ils n'ont point de mal à alléguer sans cesse les torts de celui qu'on a reconnu pour prévaricateur. c'est toujours le même esprit de vous attendre jamais à double reprise ils semblent sentir les dangers qui jaillissent de leur les yeux par le crime d'un tel

le crime est une

à dire aussi

singulier et très rare